**Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez**

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courriel : [info@munar.ca](mailto:info@munar.ca) - Web : [www.munsar.ca](http://www.munsar.ca)

#### AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Le 13 janvier 2024 à 9 h à la salle Marcel-Gaudet**

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS :

* Règlement numéro 423-3-2023 modifiant le règlement numéro 423-1990 visant à modifier la grille de spécifications du zonage afin d’y autoriser le camping et autres activités récréatives extérieures dans la zone 313 et permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’URBANISME,**

**QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements numéros 423-3-2023 et 965-2023 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1).

**QUE** l’assemblée publique de consultation aura lieu le **13 janvier 2024,   
à la salle Marcel-Gaudet,** au 101, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s’exprimer à ce sujet.

**QUE** leprojet de règlement intitulé « Règlement numéro 423-3-2023 modifiant le Règlement numéro 423-1990 visant à modifier la grille de spécifications du zonage afin d’y autoriser le camping et autres activités récréatives extérieures dans la zone 313 et permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402» vise à :

* modifier la grille de spécifications du zonage afin d’y autoriser le camping et autres activités récréatives extérieures dans la zone 313 et permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402.

**QUE** ce projet de règlement numéro 423-3-2023 touche la zone 313 du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

**QUE** ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d’ouverture.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE

###### Anick Beauvais

Directrice générale adjointe et   
greffière-trésorière adjointe